

Réunion sur les Classes à Horaires Aménagées (CHAM) à la

DMDTS du 19 mai 2008

Création, notamment, des CHAM Théâtre

Les invités,

- deux inspectrices (danse et théâtre...)
- le vice président de la Fédération Nationale des Communes pour la Culture (FNCC élu territorial)
- la représentante de de Conservatoires de France
- la déléguée pour l'éducation artistique et culture de la DGESCO (ministère de l'éducation nationale)
- le représentant de l'UNDC
- - plusieurs représentants de la DMDTS
- le représentant de la FFEM

Visiblement, le concept des CHAM, datant des années 70, et qui avaient pour fonction de permettre à des enfants et jeunes sélectionnés et de grand potentiel artistique, de devenir, éventuellement, "pré-professionnels", n'est pas celui qui est le plus développé à l'échelle du territoire national.

En fait, l'état (Ministères de la Culture et de l'Education Nationale), souhaite multiplier par 4 en 4 ans les CHAM, dans un esprit non élitiste de "démocratisation de la culture", tout en privilégiant des groupes d'enfants et jeunes ayant, au préalable, un réel intérêt, plus que potentiel, dans des activités artistiques, musique, danse, et, théâtre.

Première mesure: une société d'ingénierie culturelle de la région Lyonnaise

- Agence "La terre est ronde" - a été missionnée pour réaliser un état des lieux, sur le plan national, des pratiques constatées sur le terrain.

Ces pratiques peuvent aller des "CHAM", proprement dites et en adéquation avec les textes existants à ce sujet, en passant, pour une grande partie, par les plus fréquents "aménagements d'horaires" .

Cette notion "d'aménagements d'horaires scolaires" incluent toutes les conventions particulières avec des établissements de l'éducation nationale, des structures territoriales d'enseignement artistique et, parfois, et notamment pour la danse et le théâtre, avec des associations culturelles et artistiques, compagnies de danse ou de théâtre en grande partie, bénéficiant d'accords pédagogiques particuliers.

Par ailleurs, l'aménagement d'horaires peut aussi inclure toutes les pratiques régulières en atelier de pratiques artistiques, pouvant aller jusqu'à la mobilisation de trois après-midi par semaine scolaire.

Deuxième mesure: Cette agence, "La terre est ronde", devra recueillir au plus vite (avant fin juin au 2008 au maximum) des données quantitatives. Un questionnaire avec trois ou quatre questions quantitatives, sera envoyé par courriers ou mails, aux Délégations Académiques à la Culture des Rectorats, Établissements Artistiques spécialisés territoriaux, Associations Départementales de l'enseignement artistiques, voire

associatives. Ces questionnaires devraient être au plus vite renseignés et retournés par les structures, ce qui permettrait une exploitation des données recueillies dès fin juin prochain.

Troisième mesure: "La terre est ronde", va réaliser des interviews, croisés et suivant une méthode sociologique rigoureuse, avec un certain nombre de personnes, représentantes de structures représentatives des CHAM (par exemple: principaux de collège, directeurs de conservatoire, élus....).

Ces entretiens permettront de recueillir des données qualitatives qui seront utilisées pour établir un état des lieux plus objectif des nombreuses pratiques existantes ("CHAM", "Aménagements d'horaires", "Conventionnement avec aménagements d'horaires", etc...).

Autres points:

La création des CHAM "théâtre", pourrait effectivement développer considérablement cette pratique en partenariat avec l'éducation nationale. La demande est considérable dans cette discipline, plus récente dans les conservatoires et avec des "cursus d'études" très différents que ceux de la musique et de la danse. D'autre part, le théâtre est peu représenté par un corps d'enseignants spécialisés "diplômés ou certifiés" du ministère de la culture assez récent et quantitativement modeste.

Comme pour la danse, il ne faut pas tomber dans une mise en conformité en rapport avec les pratiques musicales existantes. Le théâtre doit, en CHAM, s'entreprendre d'une façon différente et singulière, avec des cursus d'études particuliers très différents de ceux de la musique. Les associations du type "compagnies de théâtre labellisées par le ministère de la culture", ne sont pas à écarter du champs des CHAM, en partenariat avec l'Education Nationale.

Pour conclure, le comité de pilotage créé par M.Daniel VERON, devra se réunir au moins trois fois dans les 6 prochains mois, à partir des premiers résultats quantitatifs de l'étude que doit réaliser "La terre est ronde". Le comité, validera alors l'étude en y apportant toutes les remarques nécessaires et venues du "terrain". Des préconisations, des contenus artistiques et pédagogiques ainsi que des prescriptions en termes organisationnels, suivront et seront proposés aux deux ministères, éducation nationale et culture, et aux collectivités territoriales, notamment déjà engagées dans une politique culturelle d'enseignement artistique spécialisé.

Toutefois, la plupart des intervenants extérieurs invités et présents ont, plus ou moins, affichés et formulés, un certain scepticisme quant à la volonté de l'état, certes remarquable, de multiplier par quatre les CHAM en quatre ans.

Il semblerait que les "aménagements d'horaires", qui trouveront des singularités d'approche tant sur le fonds que par les formes (esthétiques, modalités organisationnelles, aspects théoriques et pratiques de l'enseignement artistique spécialisé...), permettront sans aucun doute un développement plus significatif de l'éducation artistique et culturelle partagée entre les ministères de l'éducation nationale et de la culture et les collectivités territoriales.

En ce qui me concerne, et après cette rencontre dense et remarquablement menée par M.Daniel VERON, je pense qu'il est souhaitable que les textes ministériels officiels qui résulteront de cette étude et de ces tables rondes sur les "CHAM", ne prennent pas un caractère trop rigide en laissant une certaine souplesse d'approche tant conceptuelle qu'organisationnelle, aux collectivités locales en partenariat avec les établissements scolaires de leurs territoires.

Jean-Paul ALIMY, Chargé de mission théâtre pour la FFEM

email: alimijeanpaul@yahoo.fr